



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2017-086

PUBLIÉ LE 30 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-30-001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Stéphane DAGUIN, secrétaire général de la préfecture. (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-30-001

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur
Stéphane DAGUIN, secrétaire général de la préfecture.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Pôle coordination

**Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane DAGUIN,
secrétaire général de la préfecture**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 août 2015 portant nomination de M. Frédéric ROSE, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Mme Michèle LUGRAND, administratrice civile détachée en qualité de sous-préfète, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 2 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane DAGUIN, sous-préfet hors classe en position de service détaché, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet hors classe, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 16 mars 2017 portant nomination Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète hors classe, sous-préfète de Muret ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à M. Stéphane DAGUIN, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, requêtes juridictionnelles et correspondances relevant des attributions de l'État dans le département de la Haute-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

Art. 2. – Délégation est également donnée à M. Stéphane DAGUIN pour la région Occitanie en matière de :

- 1° Recrutement et de gestion des personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur, des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires.
- 2° Gestion du programme 307 « Administration territoriale », en tant que responsable du service support partagé créé en application de l'article 20-1 du décret n° 2004-374 susvisé.

Art. 3. – En cas d’absence ou d’empêchement de M. Stéphane DAGUIN, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, la délégation qui lui est conférée par les articles précédents du présent arrêté sera exercée par Mme Michèle LUGRAND, sous-préfète chargée de mission, secrétaire général adjoint.

Art. 4. – En cas d’absence ou d’empêchement simultanés de M. Stéphane DAGUIN et de Mme Michèle LUGRAND, la délégation de signature sera exercée par M. Frédéric ROSE, sous-préfet, directeur de cabinet.

Art. 5 – En cas d’absence ou d’empêchement simultanés de M. Stéphane DAGUIN, de Mme Michèle LUGRAND et de M. Frédéric ROSE, la délégation de signature sera exercée par Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète de Muret.

Art. 6. – L’arrêté préfectoral du 29 mars 2017 portant délégation de signature à M. Stéphane DAGUIN, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est abrogé.

Art. 7. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Toulouse, le 30 MAI 2017



Pascal MAILHOS